

Malakoff, le 3 septembre 2012

**Décision n° 75/2012 portant nomination du directeur général adjoint
de l'Etablissement public d'insertion de la défense**

Le directeur général de l'Etablissement public d'insertion de la défense,
Vu le code de la défense, notamment son article R 3414-17 ;

Décide :

Art. 1er - Le général de division (2s) Rémy Frétille, est nommé directeur général adjoint de l'Etablissement public d'insertion de la défense.

Art. 2 - La présente décision sera mise en ligne sur le site internet de l'établissement.

Charles de Batz de Trenquelléon

